



**ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22 AVRIL 2026, A 19H.30
À LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC), A CRÉSUZ**

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 22 avril 2026, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Philippe Baeriswyl, Syndic

Présents : 51 personnes, puis 52 suite à l'arrivée d'un citoyen en cours d'Assemblée (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mmes Sandra Abbassi, Administratrice des finances, Laura Pauli, collaboratrice ad intérim ainsi que les personnes assises dans la rangée à gauche de la salle).

M. le Syndic :

Mesdames et Messieurs, chères citoyennes et chers citoyens, je vous remercie pour votre participation à cette Assemblée communale des comptes 2025, Assemblée qui est la dernière de la législature 2021-2026.

Je salue également Madame Nöchel, journaliste au Journal de la Gruyère.

Avant de procéder à l'ouverture de la présente Assemblée, je me permets de vous communiquer certaines informations.

Vous avez été informés que la Préfecture de la Gruyère a décidé, le 26 novembre 2025, d'une instruction préliminaire concernant notre commune. Cette instruction, comme indiqué dans le communiqué de presse du même jour, a été décidée suite à d'importantes dissensions personnelles et relationnelles entre l'Exécutif et l'Administration communale. Aucun volet d'ordre financier n'a justifié l'ouverture de cette enquête préliminaire.

Afin de procéder à cette instruction, M. Christian Bussard a été nommé par Monsieur le Préfet pour mener à bien cette tâche. La Préfecture s'est réservé le droit de l'information à ce sujet et par voie de conséquence, le Conseil communal n'a pas pu, et ne peut en aucune manière vous communiquer quelque information que ce soit en relation avec le travail de M. Bussard.

Lors de notre dernière séance du Conseil en date du 20 avril, M. Bussard nous a informé être arrivé au terme de sa mission. Il nous a indiqué que son rapport sera transmis tout prochainement, d'ici la fin du mois, à Monsieur le Préfet. Suite à ceci, la Préfecture établira un communiqué final.

Je tiens à remercier chaleureusement M. Bussard pour le travail accompli et ses précieux conseils. Sa disponibilité et ses compétences ont été vivement appréciées par le Conseil communal et son personnel. Dès lors, à l'attention de certains, j'informe qu'il n'est pas et plus nécessaire de contacter M. Bussard ou d'en demander une audience afin de tenter d'obtenir quelque information que ce soit. M. Bussard n'a de comptes à rendre uniquement à Monsieur le Préfet.

Cela étant dit, cette fin de législature s'est ponctuée par la campagne électorale qui vous a permis de choisir votre nouvel Exécutif communal. Cette campagne fut quelque peu particulière et a même vu des anciens notables se mêler à la danse. Ayant pratiqué dans mon jeune âge des sports de combat comme le "full-contact" (rassurez-vous, je n'y ai pas fait carrière),

on nous a indiqué des valeurs comme l'endurance, la volonté et le respect de l'adversaire. Une bonne part de ces qualités n'était malheureusement pas présente durant ladite campagne électorale. Mais comme dit le proverbe « Quand on veut battre son chien, on trouve toujours une raison ».

C'est l'occasion pour moi ce soir de remercier toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance dès le premier tour de ces élections. Toutefois, une part importante des citoyennes et des citoyens a opté pour un autre choix lors de ces votations. Sachez que votre nouveau Conseil communal, qui entrera en fonction depuis samedi, jour de son assermentation, mettra tout en œuvre afin de répondre aux attentes de tous les citoyennes et citoyens de notre commune. Notre but est de rétablir un climat de sérénité indispensable à la bonne marche des affaires communales. Afin d'y parvenir, le contact personnel et la transparence dans la transmission des informations ont été et seront toujours au centre de nos préoccupations. L'ensemble du nouveau Conseil communal vous offre sa disponibilité et son écoute afin de favoriser ces échanges.

En dehors des Assemblées communales, je ne peux que conseiller à tout un chacun de participer plus intensément, aux différentes manifestations organisées par la Commune, telles que par exemple la fête du 1er août, la livraison des sapins de Noël au début du mois de décembre, ou toutes les autres actions organisées par le Comité des fêtes.

Dans un cadre moins formel, il est parfois plus aisé d'échanger des points de vue, même divergents, ou de faire part de propositions d'amélioration. Face aux défis futurs, il est important de pouvoir œuvrer ensemble, sans rancœur et sans a priori. À nouveau, et ceci depuis 2016, je tends la main à mes détracteurs et les assure de mon écoute. Dans une commune de 500 habitants, les contacts personnels sont encore possibles. Saisissons cette opportunité !

Au lendemain de l'élection dernière, M. Jean-François Suys, Vice-Syndic, a présenté sa démission avec effet immédiat de son mandat électoral, notamment pour des raisons de fatigue. Les désaccords survenus lors du dernier semestre ne doivent pas occulter la bonne collaboration que nous avons entretenue durant une bonne partie de cette législature. Nous avons ensemble pu concrétiser des projets, ceci pour le bien commun. Je tiens ce soir à le remercier pour son engagement.

Notre Secrétaire communale, Mme Sabrina Negrini, a également décidé de quitter notre administration et nous a signifié son congé. Sa décision résulte de problèmes relationnels envers certains membres de l'Exécutif, ce qui a notamment, comme précité, nécessité l'intervention de la Préfecture. Sabrina, a été active durant 10 ans en qualité de Secrétaire communale et je tiens ici à relever son professionnalisme qui n'a jamais été mis en cause. Sa disponibilité et son engagement, notamment afin de pallier l'absence de notre ancien Administrateur des finances, ont été vivement appréciés. Nous ne pouvons que lui souhaiter plein succès pour son avenir professionnel.

Je tiens également à remercier Mlle Leïla Riedo, pour qui je sais, le départ de Mme Negrini n'est pas chose facile, tenant compte de leur très bonne collaboration et relations personnelles. Mlle Riedo demeure active au sein de notre Administration et je la remercie également pour son engagement et ses qualités professionnelles. Je lui souhaite surtout plein succès pour son prochain examen au mois de juin, relatif à l'obtention de son Brevet fédéral en Administration publique.

Nous avons de suite lancé notre procédure d'engagement afin de pallier l'absence de Mme Negrini. Les procédures prenant un certain temps, nous pouvons compter sur l'aide bienvenue de Mlle Laura Pauli, employée auprès de la commune de Val-de-Charmey, qui a accepté de seconder Mlle Leïla Riedo. Officiellement, je remercie la commune Val-de-Charmey, avec qui nous entretenons de très bonnes relations. Commune qui a répondu favorablement à notre demande.

Ayant dû assumer dès le 9 mars 2025, au pied levé, le dicastère des finances, rien n'aurait été possible sans le précieux concours de notre nouvelle Administratrice des finances, Mme Sandra Abbassi, que j'ai l'avantage de vous présenter. Mme Abbassi, mariée et mère de famille, bénéficie d'un Brevet fédéral et d'un Diplôme d'expert-comptable. Mme Abbassi a été active dans plusieurs fiduciaires, notamment afin d'assumer divers mandats de réviseur de comptes auprès des communes. Depuis le début du mois de janvier, j'ai pu apprécier ses compétences et l'excellente collaboration que nous avons pu entamer.

Afin de respecter les délais pour l'établissement des comptes de toutes les annexes, le contrôle des débiteurs et des créanciers, Mme Abbassi a effectué bon nombre d'heures supplémentaires, ceci au détriment de sa vie de famille. Je lui

M. Irénée Jeckelmann : Mais contrairement à ce qui est fait maintenant, il ne faut pas chercher à entraver la circulation.

M. le Syndic : Je peux bien convier à une Assemblée communale, le Service de la mobilité et le Service des ponts et chaussées, qui vont vous expliquer pourquoi ils imposent ceci et pourquoi ils l'imposent à tel endroit et pas un autre. Ce n'est pas nous qui avons décidé de l'emplacement des poteaux.

Ce qu'on vous assure, c'est qu'on réceptionne les avis, les remarques de nos citoyens et même des visiteurs. C'est aussi important d'avoir la réaction d'une personne qui ne connaît pas les routes communales, mais qui y arrive pour la première fois. On rassemble ceci, on fait le nécessaire ou on essaie de le faire, conjointement avec Monsieur Charrière, auprès du Service de la mobilité. C'est très difficile, mais par le biais de notre bureau d'ingénieurs, le bureau SD, nous pouvons entamer les démarches et les discussions avec le SPC et le SMO.

M. Yves Ruffieux : Je peux vous en parler de ce fameux îlot parce que je crois que j'étais un des premiers à écrire au Service des ponts et chaussées. J'avais téléphoné à Valentin pour lui expliquer la situation et là, j'ai écrit au SPC, la Préfecture et tous les services mêlés à cela. Pour vous en réponse à ma lettre, j'ai reçu la copie de votre réponse. Je n'ai jamais reçu un accusé de réception ou quoi que ce soit de la part du Service des ponts de chaussée et je le regrette. Ensuite, je n'ai vu qu'une fois le plan de la mise à l'enquête. J'ai des doutes sur l'emplacement actuel de l'îlot, à mon avis, d'après ce que j'ai vu sur le plan, il n'est pas là, il est plus haut, à l'entrée du garage de M. Ruffieux.

M. Valentin Charrière : Non, clairement pas.

M. Yves Ruffieux : Ah ok, alors ça c'est bon, merci. Parce que j'avais des doutes là-dessus.

Maintenant, deuxièmement, je ne suis pas trop d'accord avec Irénée pour la question de la gêne. Si tu ne gênes pas, les gens vont trop vite. La difficulté qu'on a, c'est que les gens roulent sur le bas-côté de la route, à deux places. Et ça abîme le coffre de la route. Je pense que Valentin doit connaître ça. Je ne comprends pas justement maintenant pourquoi est-ce qu'on laisse les automobilistes faire ça. À mon avis, il faudrait barrer ce bord de route. Mais les gens sont habitués à cela. C'est pour ça que j'ai toujours mon petit truc orange à cet endroit, parce que sinon quand je sors, je me fais shooter. Donc à vous de voir si vous voulez les laissez continuer à rouler sur le bas-côté de la route. De l'expérience que j'avais quand j'étais à la place de Valentin, on m'a toujours dit que c'est très mauvais pour le coffre de la route.

Après, quand on parle de parents qui ont un problème avec leurs enfants, ce que je remarque malheureusement, c'est que bien souvent, ceux qui ne respectent pas le 30 km/h notamment derrière chez moi, c'est les mamans avec leur gros bus. Alors des fois, je leur fais signe de ralentir. Voilà, à bon entendeur. On fait beaucoup de choses pour les enfants mais les parents eux-mêmes font l'inverse.

M. Alain Philipona : J'ai juste une question pour M. Yves Ruffieux. Au bas du village où tu vis, il y a quand même le principal flux de véhicules qui passe. Est-ce que tu as le sentiment que la circulation est ralentie, qu'il y a quand même une différence avec cette zone 30km/h ou pas ?

M. Yves Ruffieux : Je ne vois pas une grande différence. Ceux qui roulent normalement, roulaient déjà normalement avant.

M. Irénée Jeckelmann : C'est toujours les mêmes qui vont trop vite. Il n'y a qu'à les faire payer et cela va les calmer. Il faut toucher le porte-monnaie.

M. le Syndic : Bien sûr que si on ne rend compte qu'il n'y a pas d'amélioration, que les gens ne respectent pas et loin de moi l'envie de le faire, mais on sera obligés et contraints, de mandater la Police cantonale pour la pose d'un radar mobile ou autre. Ainsi, les conducteurs seront sanctionnés par des amendes. Alors sachez que je suis le premier à vouloir éviter cette solution. J'ai payé assez d'amendes dans ma vie.

Au niveau du Conseil communal, nous avons terminé avec les divers. Est-ce qu'une citoyenne ou un citoyen présent à l'Assemblée aimerait prendre la parole ou aurait un divers à formuler ? Comme ce n'est pas le cas, nous voici donc au terme de la dernière Assemblée de cette législature. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble de la population de Crésuz pour la confiance témoignée lors de celle-ci. Votre Exécutif communal, comme cela a été mentionné, privilégie les contacts personnels afin d'informer ou d'orienter nos citoyennes et citoyens.

M. Valentin Charrière : Non, parce que l'indicateur de vitesse doit être sur cet îlot qui protège.

M. Guido Trüeb : Concernant cet îlot, où il y a le 30 km/h, le problème, à mon avis, ce n'est pas seulement l'éblouissement, c'est aussi un problème de virage. Vous l'avez dit vous-même, vous coupez le virage. Quand on vient depuis la route principale et qu'on entame cette montée, le problème c'est la visibilité en face. On ne voit pas celui qui descend. C'est dangereux. Il ne faut surtout pas mettre un îlot ou une construction en bas, parce que je vous garantis qu'il va y avoir des accidents. Il faut absolument déplacer cet îlot de 30 km/h, le mettre plus haut, surtout pas dans ce virage. Parce que vous avez certainement tous fait cette route. La personne qui descend est sur sa droite et celle qui monte est obligée de partir à gauche et puis elle voit trop tard celle qui descend. Le problème est grave à mon avis.

Plusieurs habitants partagent cet avis.

M. Mark Bradford : Je ne comprends pas pourquoi les Autorités compétentes n'ont pas mis un potelet noir et jaune dès le départ. Heureusement que personne ne s'est fait mal dans ces deux accidents. Et ce n'est pas de votre faute, c'est de la faute des Autorités compétentes qui ne vous ont pas bien conseillés. Je suis désolé.

M. Guido Trüeb : Je sais que c'est le Service des ponts et chaussées qui fait ça, mais c'est à vous, le Conseil communal, de signaler ce problème. Qu'ils viennent prendre ce virage quelques fois afin qu'ils se rendent compte de la place nécessaire pour avoir de la visibilité et aussi qu'on voit le conducteur en sens inverse bien trop tard. Ça fait près de 40 ans que je sillonne les routes. C'est ma profession. J'en ai eu des problèmes sur les routes et il serait dommage que cela se produise ici aussi. Merci d'essayer de faire le nécessaire. Ne construisez surtout pas un signal 30 km/h à cet endroit-là.

M. le Syndic : On prend note, on adressera les demandes.

M. Valentin Charrière : Ce que je peux dire, c'est que de le déplacer plus haut, il se retrouvera trop près du passage et au-dessus des escaliers. Je pense que cette norme-là ne conviendra pas. C'est mon avis.

Mme Emmanuelle Girard : Il faut insister que le problème c'est le virage. Le virage d'en bas est plus large.

M. Valentin Charrière : Au début, nous l'avons mis plus bas, où c'est plus large, mais nous avons dû le déplacer.

M. le Syndic : Comme pour Mme Quakernack, on prend note. Comptez sur nous pour entamer les démarches nécessaires.

Un petit message quand même : essayez au moins sur une bonne partie du réseau routier de respecter le 30 km/h. Je l'ai sur la route de la Maladère, je le respecte et je vous assure qu'on évite bien des coups de freins, des problèmes ou des risques d'accident.

M. Irénée Jeckelmann : Concernant le signal : il faut arrêter de gêner la circulation. Vous faites une équerre et vous mettez le panneau en haut. Les usagers seront ainsi avertis. Il faut arrêter de mettre des entraves sur la route.

M. le Syndic : Les obstacles sont une exigence pour pouvoir mettre en zone 30 km/h sur les routes communales. Sans obstacles, simplement par un marquage au sol ou des jolis dessins au sol, cela n'est pas possible.

Mme Emmanuelle Girard : Si vous êtes à 30 km/h à ce moment-là, vous ne voyez pas la voiture qui descend et quand vous vous décalez, c'est trop tard.

M. le Syndic : Nous avons pris, on a pris bonne note des remarques, de Messieurs Jeckelman, Bradford et Trüeb. C'est la raison pour laquelle la pose d'un radar didactique qu'on va louer pendant un certain temps et qu'on va pouvoir déplacer. Il faut quand même reconnaître que ça a une certaine incidence. Moi le premier, si j'entre dans un village et puis que je suis peut-être à 60 km/h, le fait de voir le chiffre sur ce radar, cela me fait ralentir. Et cela vaut aussi pour les gens qui cherchent à respecter les vitesses. Après bien sûr, il y aura des têtes brûlées qui ne voudront jamais en entendre parler.

M. Valentin Charrière : Alors la raison est simple : tout près du potelet, il y a la ligne jaune qui est censée protéger les en chaise roulante. Et ces personnes sont obligées de passer entre ce potelet et la barrière de sécurité. Aussi, pour tous ces aménagements, la Commune n'a pas de pouvoir de décision. C'est imposé par le Service de la mobilité, le SPC et le bureau d'ingénieurs qui a exécuté ces travaux.

Mme Emmanuelle Girard : Il y a une différence entre malencontreusement se prendre un potelet qui tombe et qui n'abîme pas la voiture et se prendre un poteau en fer. Je plains la voiture de celui qui l'a fait tomber.

M. le Syndic : Si je puis me permettre, peut-être mieux vaut choper un potelet qu'un piéton. Je vous rappelle en fait qu'il y a un traçage au sol en couleur jaune qui indique que c'est un chemin piétonnier. Donc, prenez note qu'il peut y avoir des piétons, des enfants, pas seulement des personnes handicapées. Mais nous avons remarqué, comme on vous l'a dit. Au fur et à mesure de nos constats et de nos analyses, on tente d'améliorer la situation.

Les 2 automobilistes, qui, je reconnais, ont été très corrects parce qu'ils se sont annoncés à la Commune. Ils ont fait fonctionner leur assurance pour couvrir les frais de remplacement. On veut bien que peut-être une personne ne soit pas très attentive, mais quand il y en a 2 à quelques semaines d'intervalle qui engloutissent le poteau, cela veut dire qu'effectivement il y a un problème. C'est la raison pour laquelle on a remplacé le poteau en acier zingué qui lorsqu'il y a le soleil, n'est pas visible par cet élément « nid d'abeille » de couleur jaune et noire.

Ce qui est aussi important à dire, et cela résulte d'une séance que j'ai eue avec le Service des ponts et chaussées mardi après-midi de cette semaine. La semaine prochaine, ils vont effectuer des sondages et des analyses sur le pont de la Maladère pour juger l'état de l'étanchéité des structures béton en vue de l'exécution de travaux de réfection qui auront lieu en 2027, voire 2028. J'ai participé à cette séance parce que, je dois l'avouer, moi aussi bien souvent, quand on revient depuis Broc et qu'on monte à Crésuz, on coupe le virage.

Je m'en excuse, mais je pense qu'on est un peu tous un peu dans ce cas-là. Le fait de couper le virage, on ne diminue pas sa vitesse ou on ne diminue pas sensiblement sa vitesse. On arrête d'accélérer, bien sûr, parce qu'il y a un virage qui vient, mais on arrive à l'endroit où il y a l'indication d'entrée dans la zone 30 km/h. Je vous assure qu'en coupant le virage, on n'est pas à 30 km/h à cet endroit.

Alors, nous avons demandé au Service des ponts et chaussées et on va les solliciter à nouveau. Ça sera tout à fait possible de positionner à cet endroit où il y a cette grande patte d'oie, un îlot directionnel pour obliger les personnes en présélection de ne pas couper le virage. Effectivement ce n'est peut-être pas le plus esthétique mais cela serait le seul moyen de ralentir les automobilistes qui bifurquent à droite pour venir au village.

Quand Jean-Paul met en place une multitude de poteaux pour le déneigement, on comprend bien la raison pour laquelle ces poteaux sont placés, et ils ne sont pas plus jolis que les autres. Cela ne gêne personne.

Je me fais un peu l'avocat du diable. Je ne suis pas, vous le savez je présume, un fervent défenseur des limitations de vitesses et des éléments répréhensibles. Mais comme l'a mentionné Monsieur Charrière, l'Assemblée communale nous a incités et donné ordre de mettre en place ces éléments-là. Donc nous sommes bien obligés de respecter, les ordres et les désirs de la majorité de l'Assemblée communale.

Mme Claire Quakernack : Vous parlez de l'îlot, donc au moment où on attaque la montée de Crésuz, on est d'accord ?

M. le Syndic : Oui.

Mme Claire Quakernack : Quand vous rentrez en hiver depuis Charmey, qu'il y a eu une chute de neige et que vous devez faire le contour pour monter, ce n'est pas possible. J'ai une 4x4 et récemment, lors de la dernière chute de neige, alors que je rentrais de Charmey le soir, j'ai dû prendre à gauche, mais vraiment bien à gauche parce qu'il n'y a pas de circulation en face, pour pouvoir ensuite faire mon grand contour et monter.

Et ma voiture a fait un dérapage. Donc s'il y a un îlot là, je ne sais pas comment on prendra la route pour remonter.

M. le Syndic : Je prends note de votre remarque, parce que bien sûr, on va adresser cette demande au Service des ponts et chaussées. Sur cette base-là, ils vont nous transmettre un projet avec une étude, etc. Et à ce moment-là, on pourra peut-être même, vu votre remarque, vous présenter la chose et puis aussi avoir votre avis par rapport aux problèmes que vous avez rencontrés.

M. Jean-Claude Papaux : Pourquoi il y a deux panneaux ? Vous avez le panneau 30 km/heure et puis à côté, il y a un panneau qui a la place pour une limitation de vitesse et qui est vide. Est-ce qu'on ne pourrait pas y mettre le 30 km/h ?

résidence habituelle et le lieu de prise en charge de l'enfant. Le Conseil communal fait au mieux pour faciliter le quotidien des familles, preuve en est la création du bus en haut de la route des Planches, les arrêts de bus organisés en contrebas à la route cantonale, ainsi que celui de Longchamp. Mais pour que toutes ces mesures fonctionnent, rappelons-nous que notre communauté doit collaborer, main dans la main, dans un esprit de responsabilité partagée.

Je vous remercie de votre attention et je redonne la parole à M. le Syndic.

M. Vincent Grivel : On peut savoir combien d'enfants s'arrêtent à l'arrêt Longchamp actuellement ?

Mme Carole Pythoud : Je crois qu'il y en a huit mais je ne suis pas sûre. Il y a encore du changement qui va être opéré.

Mme Emmanuelle Girard : Je les vois tous les matins et il me semble qu'ils sont peut-être moins que huit.

Mme Carole Pythoud : Le problème c'est que nous voulons rendre service aux parents, mais il n'est pas possible d'engager quelqu'un pour faire un service de piquet pour assurer la sécurité des enfants.

Mme Emmanuelle Girard : Le matin, ils attendent bien au-dessus du petit mur mais c'est potentiellement quand ils descendent du bus pour rentrer chez eux que cela pose problème.

Mme Carole Pythoud : Mais, justement, le bus s'arrête au milieu de la chaussée, il bloque la circulation, il fait en sorte que les enfants passent devant le bus et donc le conducteur ou conductrice veille à ce qu'ils regagnent bien la route de Longchamp. Le problème relevé par les parents est l'absence de sécurité quand les enfants attendent le bus. Donc pour rappel, c'est de la responsabilité des parents.

Mme Emmanuelle Girard : Je les vois tous les matins. Ils attendent au-dessus du mur et ils ne chahutent pas.

Mme Carole Pythoud : Tant mieux. Mais il y a quand même des parents qui nous ont remonté cette information, alors ça nous a paru nécessaire de faire un petit rappel.

M. le Syndic : Merci Carole. Je donne dès lors la parole, à mon collègue Monsieur Valentin Charrière concernant des informations sur la mise en zone 30 km/h de nos routes communales.

M. Valentin Charrière : Bonsoir à tous. Pour ma part, je viens sur le sujet de la mise en zone 30 km/h de notre village. Celle-ci est en place depuis le début de l'hiver passé et depuis, plusieurs potelets ont déjà été cassés. Le panneau d'entrée arraché à deux reprises et diverses remarques négatives sont parvenues à la Commune. Je me permets de vous rappeler que les mises en garde émanant du changement de mentalité des conducteurs et des complexités de la mobilité des véhicules ont été faites de notre part.

Je vous laisse consulter le PV de l'Assemblée de décembre 2021 si besoin. Pour rappel, cette zone 30 km/h a été votée par l'Assemblée de décembre 2022, vote largement approuvé avec 32 oui, 8 non et trois abstentions. Ce projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête. Aucune opposition n'est parvenue.

Voilà pour la chronologie des événements. Maintenant, cette infrastructure est là et tout le Conseil communal compte sur votre compréhension afin de respecter le choix de la majorité. Pour terminer, le Conseil envisage de louer un radar didactique que l'on peut déplacer à travers le village afin de sensibiliser au maximum les conducteurs. Avez-vous des questions ?

Mme Emmanuelle Girard : Au sujet du panneau qui est tombé, qui a imposé de le mettre sur la route ? Parce que le matin en fin d'hiver, je rentre tôt du sport et heureusement que je savais qu'il était là parce qu'avec le soleil levant, je ne le voyais pas. Donc ce n'est pas étonnant qu'il soit tombé à cette période-là d'ailleurs. Les gens qui ne connaissent pas la commune et qui arrivent tôt le matin, vers 06h30 à cette période, et bien ils foncent dedans.

Alors j'ai vu, vous avez mis maintenant un petit potelet « nid d'abeille ». J'aurais pensé que justement, vous l'auriez mis après, au bord de la route plutôt que sur la route, parce que là, ça demande un évitement. Et si on ne le voit pas, on fonce dedans.

Ainsi, dans le dossier d'enquête préalable, nous avons augmenté la capacité du parking à environ 30 places. Nous avons également prévu, à l'entrée de la grande salle, une construction rapportée qui recevra les vestiaires et le local pour le dépôt de matériel.

Ainsi, si vous avez encore le plan en tête, la surface allouée à la grande salle sera d'autant plus généreuse et on peut estimer à ce moment-là que sa capacité de 80 va passer à 100 places.

L'emplacement dédié aux moloks a également été déplacé au droit du parking afin de s'éloigner des habitations existantes. La pose des infrastructures techniques sera prévue au droit du commerce en libre-service, du tea-room et de la salle de réunion, afin, le cas échéant, de permettre leur adaptation en un logement supplémentaire, si les affectations ne rencontrent pas le succès escompté. Ainsi, la transformation de ces surfaces en un logement se fera à moindre coût.

Sans connaître les exigences des différents services de l'État, il n'est pas possible actuellement d'établir un budget affiné pour cet objet. Si le parking de 30 places n'est pas accepté mais que c'est 20 places, le coût de l'investissement n'est pas le même. Si le Service de l'énergie nous demande, compte tenu que c'est un bâtiment d'utilité publique, d'avoir une labellisation « Minergie » (labellisation énergétique), cela augmentera probablement le prix et si on peut l'éviter, c'en est un autre. Tout ça en fait pour vous expliquer que nous sommes à l'étape d'un avant-projet susceptible d'évoluer afin de respecter les exigences techniques et financières. Dès le retour de l'enquête préalable, une nouvelle séance de présentation sera organisée à l'attention de la population. Et seulement suite à celle-ci, une Commission de bâtisse sera constituée afin de soutenir le Conseil communal dans l'élaboration du projet d'exécution.

Et c'est lors de cette étape qu'un budget concret et précis sera élaboré.

Je donne dès lors la parole à ma collègue, Mme Carole Pythoud pour des informations concernant ses dicastères, notamment bibliothèque et transports scolaires.

Mme Carole Pythoud : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je m'adresse à vous avec un thème un peu plus léger, soit la bibliothèque intercommunale située aux Lévanthes 3, à Charmey, derrière le bâtiment de l'école.

La bibliothèque Vallée de la Jogne est le fruit de l'entente intercommunale de Val-de-Charmey, Châtel-sur-Monsalvens et Crésuz. Elle a été inaugurée en mai 1989 d'abord au Home de Charmey avec une collection initiale de 2'200 ouvrages et actuellement plus de 7'500 livres sont disponibles dans le stock et régulièrement renouvelés. Depuis 2025, le catalogue des livres à louer est en ligne, ce qui permet à tout un chacun de repérer ceux dans lesquels il va se plonger ou s'évader. L'abonnement s'élève à CHF 25.- par année et permet d'emprunter 6 livres par fois pour une durée maximale d'un mois. Le temps vous manque pour découvrir de manière régulière des bouquins ? Qu'à cela ne tienne, en optant pour l'abonnement "Lecteur Cash", vous pourrez louer un livre contre CHF 1.- là aussi durant un mois maximum. Alors si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous diriger vers la bibliothèque intercommunale les lundis de 18h à 19h30, les mercredis de 16h à 18h et les vendredis de 13h30 à 17h.

D'ailleurs, nous avons même Mme Jacqueline Passali, résidente de Crésuz, qui travaille déjà depuis des années avec enthousiasme au sein de cette bibliothèque et elle sera à même de vous conseiller dans vos futures lectures.

Le deuxième thème que je désire aborder concerne le bus scolaire.

Les arrêts officiels du bus dédié sont les suivants : Crésuz Village, situé en contrebas de la route cantonale, sur les arrêts des bus de ligne des TPF. Le second arrêt est au centre du village, puis, en dernier lieu, l'arrêt de bus des Planches.

En 2024, à la suite de la prolongation du trajet du bus jusqu'au sommet du village, plusieurs parents ont sollicité l'instauration d'une prise en charge de leurs enfants à la bifurcation de Longchamp. Cette demande visait à éviter aux enfants soit de descendre jusqu'au centre du village, soit de monter jusqu'à l'arrêt des Planches. Le Conseil communal, en concertation avec les Transports publics fribourgeois, a accédé favorablement à cette requête. Depuis lors, à la montée, les conductrices et conducteurs immobilisent le bus au milieu de la chaussée, ce qui empêche momentanément tout dépassement. Les enfants sont alors déposés et doivent traverser la route en passant devant le véhicule, sous la vigilance du personnel de conduite, jusqu'à ce qu'ils rejoignent la route de Longchamp.

Récemment, certains parents ont fait part à la Commune de leur sentiment d'insécurité concernant les enfants qui attendent le bus au bas de la route de Longchamp. Il est rappelé à ce propos que, conformément à l'art. 18 du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire, les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile ou la résidence habituelle et l'établissement, ou, en cas de transport scolaire organisé, des trajets entre le domicile ou la

Lors des travaux de pose des nouveaux collecteurs, il a été constaté que la conduite d'adduction d'eau actuelle était en mauvais état. De plus, l'âge de la conduite existante est d'une cinquantaine d'années. Son remplacement futur dans un milieu bâti aurait été très difficile d'accès pour les engins de chantier et donc plus onéreux. Afin de profiter de l'infrastructure de chantier déjà en place, il a été décidé de la remplacer. Les travaux de fouilles ont été adaptés en créant des sur-profondeurs afin de respecter les normes en vigueur.

Le collecteur d'eaux usées devant se trouver au-dessous de la conduite d'adduction d'eau. Le montant de ces travaux complémentaires est de CHF 40'000.-. Ce montant est financé par la trésorerie. Les coûts de fonctionnement et l'amortissement sont prévus dans le budget. Les honoraires de l'ingénieur restent inchangés. Après l'examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement le crédit pour les travaux relatifs aux collecteurs. Au nom de la commission financière, je vous remercie.

M. Le Syndic : Merci Mme Girard pour la lecture du rapport.

Dès lors, je sou mets à l'approbation de l'Assemblée l'octroi d'un crédit additionnel de CHF 40'000.-, crédit qui sera financé par la trésorerie. Que les personnes qui acceptent ce crédit veuillent bien lever la main

Résultat détaillé du vote :	OUI : 49	NON : 0	Abstention : 1
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Le crédit est donc accepté et l'Assemblée est remerciée.

5. Divers

M. le Syndic : En premier lieu, je vous informe que notre Administration a réceptionné une demande par e-mail ce dimanche demandant à ce que certaines réponses soient apportées lors de cette Assemblée. Ce courrier nous a été envoyé au nom d'un collectif de citoyens. Je n'en sais pas plus. Sachez qu'une Assemblée communale se prépare environ deux mois avant sa tenue. Comme l'ensemble des questions posées dans cette correspondance trouvaient déjà leurs réponses dans ce qui avait été préparé pour ce soir, cela explique pourquoi il n'en a pas été fait mention au préalable.

Toutefois, une remarque s'impose. Dans une commune d'environ 500 habitants, tout le monde se croise et se connaît. Chacun des citoyens et citoyennes a un nom et un prénom. Requérir la forme anonyme dans une demande, sans même savoir si les personnes concernées dans un collectif font partie ou non de nos habitants, n'est pas recevable pour le Conseil communal.

Je vous rappelle que la transparence et l'écoute envers nos citoyens est au centre de nos préoccupations. Je pense que cette manière d'agir n'est pas le meilleur moyen pour atteindre cet objectif. Je demande, en conséquence aux personnes concernées, que toute demande future soit personnalisée, comme c'est d'ailleurs le cas lors de la tenue des Assemblées. Chaque personne présente ce soir a été répertoriée à l'entrée et s'annonce lorsqu'il ou elle prend la parole.

Ceci étant dit, vous avez pu constater que les travaux de mise en séparatif dans le quartier de la Savignière ont débuté. Ceux-ci vont se dérouler en trois étapes pour se terminer d'ici la fin du mois d'octobre avec la pose du nouveau revêtement routier. Au fur et à mesure de leur avancement, les propriétaires concernés sont informés. À ce jour, les travaux se déroulent sans grande surprise, et tenant compte des adjudications prononcées, le budget sera respecté.

Je ne peux qu'encourager les différents propriétaires concernés à exécuter en parallèle leur raccordement privé en séparatif sur les nouveaux collecteurs communaux. Ils peuvent ainsi, sans obligation, bénéficier de l'infrastructure de chantier de l'entreprise ARSA déjà en place. M. Andrey, chef de projet de cette société, se tient à leur entière disposition pour l'établissement d'un devis.

Concernant la rénovation du bâtiment de la Chaumine, l'architecte mandaté, M. Yves Murith, travaille sur le dossier qui sera prochainement déposé en vue d'une enquête préalable.

Plusieurs citoyens ont répondu à notre demande, en nous mentionnant des propositions d'adaptation ou d'amélioration et je les en remercie sincèrement.

3.6 Comptes de résultat, des investissements et du bilan – approbation

M. Le Syndic : Tout d'abord, une personne complémentaire a rejoint notre Assemblée en cours. Dorénavant, nous sommes **52 participants et la majorité est dès lors de 27 citoyens**.

Plusieurs personnes, s'inquiétaient ou s'intéressaient à connaître le montant relatif à l'audit effectué par la fiduciaire BDO ainsi que les coûts engendrés par le comptable qui a été mis à disposition. Sachez que ces coûts correspondent à l'estimation qui vous avait été communiquée et ces coûts s'élèvent à un peu plus de CHF 44'000.-. Je pensais que c'était une information complémentaire importante et qu'il était nécessaire qu'elle vous soit communiquée. Dès lors, nous allons passer à l'approbation des comptes, sachant que, bien sûr, les quatre membres du Conseil communal n'ont pas le droit de vote.

Dès lors, je soumetts à votre approbation les comptes de résultats 2025, présentant un bénéfice de CHF 4'968,54, de même que les comptes d'investissement et du bilan tels qu'ils vous ont été présentés.
Que les personnes qui les acceptent veuillent bien lever la main.

Les citoyens acceptent à la majorité (main levée) les comptes 2025 avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 45	NON : 0	Abstentions : 2
------------------------------------	-----------------	----------------	------------------------

M. le Syndic : Nous passons donc au point quatre de notre ordre du jour qui concerne la demande d'octroi d'un crédit additionnel pour l'Impasse Loretan.

3.6 Demande d'un crédit additionnel pour la prolongation des collecteurs d'eaux usées à l'Impasse Erhard-Loretan (route des Roches)

M. le Syndic : Comme vous le savez, il y a eu des demandes de crédit qui ont été octroyées pour mettre en séparatif le secteur entre la Route des Roches, et la route de l'Esserté qui se trouve au-dessus (C.f. *Présentation des comptes – plan*). Il y a cinq parcelles ou cinq terrains à bâtir, dont deux de ces parcelles sont déjà bâties.

L'ensemble des réseaux de mise en séparatif eaux usées et eaux claires ont été exécutés. Lors de l'exécution de cette conduite d'évacuation des eaux usées, nous avons constaté que l'ancienne conduite d'eau potable était ancienne, en fonte grise et d'un certain âge (une soixantaine d'années). Dès lors, le jour où cette parcelle venait à être construite, l'accès pour des véhicules de chantier pour exécuter des fouilles serait très difficile.

Sur place, vu que l'infrastructure de chantier était encore sur place, une décision a été prise de remplacer cette conduite existante depuis la route de l'Esserté jusqu'à rejoindre une conduite existante qui est à l'état de neuf. Le coût de la fourniture et la pose de la conduite était dans les compétences financières du conseil communal.

En revanche, mea culpa, une conduite d'eau doit se situer, pour des questions de protection contre le gel, au minimum 1,20 m de profondeur pour bien 1,40 m. La conduite d'eaux usées, pour respecter les normes du service de l'environnement, doit se trouver au-dessous de cette conduite d'eau potable, ce qui veut dire que le fait d'avoir positionné une nouvelle conduite d'eau potable a engendré une augmentation de la largeur de la fouille et une sur-profondeur.

Et mea culpa, pourquoi ? Parce que sur place, on ne me l'a peut-être pas non plus annoncé le moment venu, mais nous nous sommes basés uniquement sur le coût de la conduite, sans prendre en compte les travaux de génie civil complémentaires. Ces travaux, vu les caractères d'urgence, ont été exécutés. Mais pour la forme nous sollicitons votre accord pour l'octroi de ce crédit additionnel pour le remplacement de cette conduite d'adduction d'eau. (c.f. *présentation des comptes 2025 – Plan de financement*)

Comme personne n'a de question ou de remarques, je donne à nouveau la parole à la Commission financière, Mme Girard, pour lecture de ce rapport.

Mme Emmanuelle Girard : Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, au sujet du crédit additionnel relatif à la prolongation des collecteurs d'eau, à l'Impasse Erhard-Loretan pour un montant de CHF 40'000.- financé par la trésorerie.

3.5 Rapport de la Fiduciaire

M. Alain Philipona :

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Alors, rapport de la fiduciaire Cuennet qui a fait son audit. En tête des comptes, il y a toute la partie légale, comme chaque fois qui est donnée, je vous cite simplement l'opinion de l'audit qui nous a été fournie.

«Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales. »

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision, de connaissances techniques et d'indépendance conformant aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Des éléments relatifs aux systèmes de contrôle interne existent, mais ceux-ci restent partiels et ne permettent pas d'en attester l'existence complète. Le Conseil communal est encouragé à poursuivre les démarches de formalisation et de mise en œuvre. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous ont été transmis.

La fiduciaire Cuennet Sàrl et c'est signé par Monsieur David Cuennet.

M. le Syndic : Merci Alain pour lecture du rapport de notre organe de contrôle.

3.6 Rapport de la Commission financière

M. Alain Philipona : Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs, Voici le rapport de la Commission financière relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2025. En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été contrôlés par la fiduciaire Cuennet Sàrl, désignée organe de révision lors de l'Assemblée communale du 21 mai 2025. Après réception des comptes, la Commission financière a procédé aux vérifications habituelles.

Au 31 décembre 2025, le Conseil communal boucle les comptes de 2025 avec un bénéfice de CHF 4'968.54 pour un bénéfice budgété à CHF 63'390.-. Cette année, les prélèvements sur les réserves de péréquation d'un montant de CHF 99'000.- ont été réalisés avec l'accord du Service des communes. Le résultat final est donc inférieur de CHF 58'421.54 par rapport au budget principalement expliquées par des revenus fiscaux inférieurs aux attentes et des charges liées supérieures.

La Commission financière relève également que le niveau des liquidités de la Commune reste important. Conformément à l'intervention de la fiduciaire BDO mandatée pour un audit, les irrégularités constatées concernent principalement la gestion des débiteurs. Depuis la prise de fonction en janvier de la nouvelle Administratrice des finances de la commune, Cette gestion a été reprise selon les règles sur les 5 dernières années, soit depuis 2020, et le traitement est en cours avec d'ores et déjà 80% des cas régularisés.

Les coûts de cet audit des finances sont conformes aux prévisions. La Commission financière relève que la planification financière à 5 ans a pu être établie conformément à l'engagement pris par le Conseil communal lors de l'Assemblée communale du mois de décembre 2025. De manière identique aux années précédentes, la fiduciaire Cuennet relève la nécessité de finaliser, de mettre en œuvre et de documenter le système de contrôle interne. La Commission financière recommande au conseil communal à assurer le suivi et l'application de ce processus.

À l'issue de nos travaux de contrôle et sur base du rapport de la fiduciaire Cuennet Sàrl, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 qui vous a été présenté et commenté. Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'Administration communale pour les informations qu'ils nous ont transmises, ainsi que le temps consacré au nom de la Commission financière.

M. Le Syndic : Merci Alain pour la lecture de votre rapport. Avant d'en arriver au vote, deux trois informations.

Chapitre 14 - patrimoine administratif :

Ce compte présente une baisse de CHF 100'973.74 par rapport à 2024. Cette variation correspond essentiellement aux amortissements annuels programmés, compensés partiellement par les activations réalisées.

Chapitre 20 - capitaux des tiers :

La diminution des capitaux étrangers s'explique essentiellement par le remboursement du prêt mentionné sous la rubrique du patrimoine financier.

Chapitre 29 - capitaux propres :

Nous avons enregistré une baisse de CHF 247'553.13 en lien avec la diminution de la réserve liée au retraitement MCH2, les amortissements annuels, ainsi que le prélèvement effectué sur la réserve de péréquation.

3.4 Annexes aux comptes (c.f. Présentation des comptes – Annexes aux comptes)

Nous allons passer en revue les indicateurs financiers 2025 :

1 - Taux d'endettement net :

Cet indicateur mesure le poids de la dette nette par rapport aux revenus fiscaux. Autrement dit, il permet d'apprécier dans quelle mesure la Commune est endettée, une fois pris en compte ses liquidités et les autres éléments disponibles. Un taux faible signifie que la Commune dispose d'une situation financière plutôt saine et que son endettement reste maîtrisé. On constate que pour 2025, l'indicateur est bon. Cela signifie que la commune conserve une capacité d'endettement correcte.

2 - Part des charges d'intérêt :

Cet indicateur montre quelle part des revenus courants est absorbée par les intérêts de la dette. Il permet donc d'évaluer si les frais financiers pèsent fortement ou non sur le budget communal. Plus cet indicateur est bas, plus la situation est favorable. En 2025, il reste très bon.

3 - Dette brute par rapport aux revenus :

Cet indicateur compare le montant total de la dette aux revenus annuels de la commune. Il permet de mesurer l'importance de la dette brute au regard des moyens financiers disponibles. Plus le pourcentage est élevé, plus la dette représente une charge importante pour la collectivité. En 2025, cet indicateur correspond à une situation moyenne.

4 - Proportion des investissements :

Cet indicateur mesure l'effort d'investissement réalisé pendant l'exercice. Il met en évidence la part des dépenses consacrées au développement ou au renouvellement des infrastructures communales. En 2025, la participation des investissements est de 10 %, ce qui correspond à un effort moyen.

5 - Part du service de la dette :

Cet indicateur mesure la charge globale de la dette sur l'exercice. C'est-à-dire les intérêts et le remboursement du capital donc l'effort financier concret que la Commune doit fournir pour honorer sa dette. En 2025 cela correspond à une charge acceptable.

M. Walter Quakernack : Je vois que le taux d'endettement baisse ?

Mme Sandra Abbassi : Non, il augmente.

M. Walter Quakernack : En 2024, c'est le taux ou la différence en vert (c.f. tableau des indicateurs financiers)?

Mme Sandra Abbassi : En 2024, le taux d'endettement était de moins de 10%. En 2025, il est de 37 %.

M. le Syndic : S'il n'y a pas d'autres questions, je passe à la suite et laisse la parole à la Commission financière.

3. Présentation des comptes

3.1 Comptes de résultat (c.f. *Présentation des comptes – comptes de résultat*)

Mme Sandra Abbassi :

Je pense que vous avez pris connaissance des comptes 2025 que vous avez reçus dans le livret de convocation. Je ne vais pas vous apporter des grandes informations complémentaires. Nous allons passer en revue la situation ensemble. Comme vous avez pu constater, en comparaison avec le budget 2025, les charges globales se montent à 3'480'738.83 soit un dépassement de CHF 22'158.83.

Les produits, quant à eux, s'élèvent à CHF 3'485'707.37 soit une diminution de CHF 36'262.63. Cela justifie un peu l'écart entre le résultat estimé au budget et le résultat réel des comptes 2025.

Nous allons passer en revue les dicastères qui ont fortement pesé sur ces comptes :

Chapitre 0 – Administration

Le dépassement constaté dans ce dicastère s'explique principalement par la mise en place d'un nouveau système de sauvegarde du serveur informatique qui n'était pas prévu au budget, ainsi que les coûts liés à l'audit BDO.

Chapitre 2 – Formation :

Il y a eu un surcoût lié principalement aux frais de transport scolaire.

Chapitre 5 - Prévoyance sociale :

Cet écart est dû principalement en raison d'une augmentation des subventions en matière de crèches.

Chapitre 9 - Finances et impôts :

Le résultat constaté est inférieur aux attentes. Nous avons été peut-être un peu optimistes à l'élaboration du budget. Cet écart s'explique principalement par des impôts sur le bénéfice des personnes morales, mais également aussi sur certaines personnes physiques.

3.2 Comptes des investissements (c.f. *Présentation des comptes – comptes des investissements*)

Chapitre 0- Administration Générale :

Dans le cadre des investissements relevant de l'administration générale, des coûts ont d'ores et déjà été engagés en lien avec la rénovation de la Chaumine. Le montant comptabilisé correspond aux acomptes versés à l'architecte Yves Murith pour les CHF 43'240.-.

Chapitre 6 - Transports et télécommunications :

Les coûts engagés dans ce dicastère concernent les projets de la route communale Pont du Javroz-Cerniat, l'aménagement de la zone 30 km/h, ainsi qu'un solde relatif à la création de l'arrêt du bus scolaire.

Chapitre 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Les coûts engagés dans ce dicastère concernant la mise en séparatif des collecteurs du « secteur Sud », Impasse Loretan, le quartier de la Savignière, ainsi que la révision du PAL.

Chapitre 8 - Economie alpestre :

Les coûts engagés concernent la réfection du chalet d'alpage des Petits-Monts.

3.2 Bilan (c.f. *Présentation des comptes – bilan*)

Chapitre 10 - patrimoine financier :

Il enregistre une baisse d'environ CHF 690'651.97. Cette diminution s'explique essentiellement par le remboursement d'un prêt d'un montant de CHF 359'300.-, ainsi que par des investissements financés par les liquidités à hauteur de CHF 337'632.94.

M. Vincent Grivel : Comment cela se fait-il que le canton n'arrive pas à fournir des données de prévisions sur l'IPF par commune sur les cinq prochaines années ? Ou une fourchette au moins ?

M. le Syndic : Alors ça, je suis incapable de vous répondre. Cela serait beaucoup plus simple pour nous dans le cadre de la préparation de la planification financière. Malheureusement, à l'heure actuelle, ce n'est pas établi par le canton. Ce qui est aussi important de dire, c'est que la détermination de l'indice IPF, a 3 ans de décalage. Pourquoi ? Principalement en raison de l'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales. Il y a des gens qui établissent leur déclaration au 31.12.2025 et qui reçoivent leur avis de taxation en 2027, voire pour certains même en 2028. C'est pour cette raison que le Canton, pour définir de manière précise l'indice IPF, décale sa détermination de 3 ans, ce qui veut dire que cet indice est basé sur les revenus fiscaux d'il y a trois ans antérieurs

M. Alain Philipona : Effectivement, c'est même plus que cela, c'est 3 à 5 ans et ensuite une moyenne est réalisée. Donc les années 2020-2021-2022 et suivantes déterminent 2025.

M. Mark Bradford : Juste une question générale. Donc c'est un budget sur cinq ans, qui est théorique et où tout change dans les années à venir. Vous avez pris une démarche conservatrice par rapport à la tendance sur les cinq dernières années pour établir les cinq prochaines années. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais vous avez mentionné que de l'année 2025-2024 jusqu'à aujourd'hui, il y a quand même eu presque 100 habitants de plus, soit une évolution de 65 % d'habitants sur notre territoire qui est limité. Mais là, tout d'un coup, on est en train de montrer qu'il y a une courbe relativement plate sur les cinq ans à venir. Avec ce qu'on lit dans les journaux, l'économie bulloise, etc. J'aimerais avoir votre commentaire en tant que Syndic et habitant. Parce que l'évolution démographique est un élément quand même important au niveau recettes sur les cinq ans à venir.

M. le Syndic : Pour essayer de répondre au mieux. Effectivement, dans l'estimation de l'évolution de la population, nous avons admis une courbe plus ou moins plate ou en légère augmentation. Ceci est principalement dû au fait que les terrains à bâtir sur notre commune se raréfient fortement. Nous avons dû en 2014 dézoner plus de 50'000 mètres carrés. C'était mon prédécesseur, Monsieur Nicolas Roschi, qui avait dû œuvrer et il l'a très bien fait parce que ce n'était vraiment pas facile. Il y a une raréfaction des terrains à bâtir, ceci est une première chose. Ensuite, il y a certains projets de construction qui sont en cours, pour certains, frappés d'opposition(s), donc n'étant pas sûrs de se réaliser ou pas sûrs de se réaliser sur 2026, peut-être même pas sur 2027.

Donc, même s'il y a un potentiel, il faut quand même que les gens puissent trouver une maison ou un endroit où habiter. Effectivement, il y a des maisons, mais je pense que vous avez constaté qu'il y a de plus en plus de maisons existantes, d'appartements et de nouvelles constructions à vendre sur Crésuz. Actuellement, la personne qui cherche à vendre en veut un fort prix. L'intérêt est là, mais les gens ne veulent pas mettre 20 ou 30 % de plus que la valeur du marché donc ce qui veut dire - ce n'est que mon ressenti personnel - que sur 2026 ou 2027 les ventes immobilières risquent de stagner jusqu'à ce que, éventuellement, un propriétaire diminue le prix de vente de son bien. Mais cela est difficile à estimer.

M. Walter Quakernack : Il y a 32 % de résidences secondaires. Est-ce que vous avez une estimation sur le nombre de ces résidences secondaires qui peuvent devenir primaires ? Est-ce que là-dedans, il n'y a pas un potentiel pour les nouveaux habitants ?

M. le Syndic : Oui, bien sûr, il y a un potentiel pour autant que le propriétaire d'une résidence secondaire décide de la vendre ou que lui-même, habitant ailleurs, décide de venir s'établir à Crésuz. Il est clair que si cette personne, dans ce cas de figure, s'établit à Crésuz, cela va augmenter un peu plus la population, mais cela va également donner lieu à des rentrées fiscales supplémentaires.

Nous allons passer au point 3 de notre ordre du jour et afin de vous présenter les comptes annuels de notre commune, je donne la parole à Mme Sandra Abbassi, notre Administratrice des finances.

En relation on voit que les prévisions pour notre commune sont déficitaires. Sur la base de nos prévisions, le taux d'imposition est conservé à 67%. Pour quelle raison ? C'est que tout déficit doit d'abord être absorbé par la fortune communale et lorsque ce n'est plus envisageable, il est imposé de procéder à une augmentation du taux d'imposition. Notre fortune communale étant à CHF 8,5 millions et même si malheureusement, pour les cinq ans à venir, nous devons cumuler des déficits, la fortune diminuera, mais le taux d'imposition sera respecté. Par contre, nous n'allons pas rester en attente en regardant la situation se dégrader.

Dans le cadre de la Conférence des Syndics qui regroupe l'ensemble des Syndics de La Gruyère, mais également la députation de La Gruyère, nous nous sommes demandé s'il n'était pas possible d'étaler un peu cette part à l'endettement ce qui permettrait d'alléger les charges communales. Principalement parce que le Canton impose à ce que tout investissement immobilier, que ce soit pour un nouveau CO, que ce soit pour un home, etc., soit amorti sur 33 ans. Ce qui est totalement illogique : personne n'amorti sa maison sur 33 ans.

Donc, un groupe de Députés gruériens, accompagné de Monsieur Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère est intervenu auprès des services de l'État qui ont accepté la rencontre. Le but était de lancer le projet et sonder les différents services de l'État pour voir dans quelle mesure il serait possible d'augmenter cette durée d'amortissement à 50 ans. On ne demande pas le beurre et l'argent du beurre, mais rien que de devoir augmenter cette durée à 50 ans, cela diminue le taux d'amortissement de 1 %. Donc, au vu des sommes, c'est un montant assez important. Si on diminue la part à l'endettement, donc les charges financières à charge des communes, et bien automatiquement, la planification financière va s'améliorer.

La deuxième demande, concernait notamment les Cycles d'Orientation. On construit un CO qui est un bâtiment particulier, construit pour un usage bien défini, et même si le bâtiment doit être abandonné, dynamité, les murs seront quand même là, donc il aura quand même, après 50 ans, une valeur résiduelle. Cette valeur résiduelle n'est pas prise en compte par les services de l'État dans le calcul de l'amortissement. Quand on discute avec les services de l'État, il faut un certain temps pour que la situation évolue. Le chef de service avait un avis qui divergeait du nôtre, en revanche, le Conseiller d'État, lui, rejoignait notre position. Au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier, je vous tiendrai bien sûr informés lors des prochaines Assemblées.

Pour cette planification financière, nous avons un peu rattrapé le coup. Elle aurait dû vous être, je m'en excuse, présentée au mois de décembre. On vous la présente ce jour et elle vous sera représentée, réactualisée lors de l'Assemblée communale des budgets au mois de décembre de cette année.

Durant la présentation, un habitant supplémentaire, M. Gérard Challande, est arrivé à l'Assemblée.

M. Walter Quakernack : Avec quelle probabilité pensez-vous que cela va se produire de cette manière ?

M. Le Syndic : Je n'ai pas de boule de cristal. Il y a surtout des éléments qu'on ne maîtrise pas. C'est d'une part l'indice IPF et les rentrées fiscales qui peuvent augmenter ou diminuer. Quand je parle de rentrées fiscales, cela inclut également les revenus extraordinaires. Si quelqu'un touche des prestations en capital parce qu'il arrive en âge de retraite, la Commune touche un impôt. Aussi quelqu'un vend sa maison et réalise un bénéfice immobilier, la Commune va toucher un impôt sur le gain immobilier. Et ça, c'est très difficile à ajuster et à envisager.

Mon avis personnel, c'est que c'est une perspective qu'il nous faut ne pas atteindre. C'est-à-dire être vigilants, agir en dehors des charges communales, tout en étant prudents également en ce qui concerne les charges communales.

M. Walter Quakernack : Si on donne CHF 450'000.- dans le cadre de l'IPF, combien nous reste-il ? l'Etat ne nous prend quand même pas tout ?

M. le Syndic : Non, heureusement, autrement nous serions à la rue. Si vous regardez dans le chapitre Produits - finances et impôts (c.f. *présentation des comptes - tableau planification 2026-2030*), j'arrondis les chiffres, globalement, sur ces 3 millions, on nous prend CHF 500'000.- pour une question de solidarité intercommunale. Des communes comme Broc touchent un pactole (c.f. *présentation des comptes - IPF*). La commune de Bulle, jusqu'en 2025, avait un IPF de 101 points, soit supérieur à 100. Actuellement, ils sont à 98. Donc la commune de Bulle, vu son nombre d'habitants, va toucher également un montant substantiel du fonds de péréquation financière.

Ensuite viennent s'ajouter le parvis devant la crèche, la réfection du mur d'enceinte du cimetière, le parvis devant l'église, la place d'évitement du chemin Louis-Ruffieux et la réfection de la toiture du bâtiment de la crèche. Donc ces investissements envisagés à ce jour sont été pris en compte dans notre planification financière.

Le tableau de notre planification financière (*c.f. présentation compte 2025 – présentation de la planification financière 2026-2030*), est une présentation, une information, un tableau, une base qui sera adaptée au fur et à mesure de l'avancée de la nouvelle législature.

On y retrouve l'ensemble des charges de fonctionnement opérationnel qui prennent en compte la part à l'endettement des associations intercommunales, les charges propres à la commune de Crésuz et le ménage communal de Crésuz.

Dans les rentrées financières, on prend en compte les rentrées d'impôts. On retrouve, notre péréquation financière cantonale, en 2025 qui se monte à CHF 493'606.-. Ce montant est prélevé dès le départ. Ensuite, on retrouve les dépenses d'investissement. C'est justement le tableau qui englobe la Chaumine, la réfection d'une d'enceinte, etc. Ce qu'on remarque, c'est le taux ou l'indice IPF.

Actuellement, ce taux est connu bien sûr pour 2025 et on connaît l'indice qui a été fixé par le Canton pour 2026. On voit qu'il est en légère diminution. Nous sommes partis sur le même indice pour l'ensemble de la péréquation pour la durée de la planification financière comme nous ne connaissons encore pas les chiffres à venir. Donc, pour 2027, 2028, 2029 et 2030 nous avons gardé cet indice de 189.5.

En ce qui concerne notre population, nous avons été relativement prudents dans l'estimation de l'évolution de notre population :

2025	474 hab.
2026	486 hab.
2027	514 hab.
2028	519 hab.
2029	524 hab.
2030	529 hab.

Ceci, bien sûr, sont des valeurs qui vont être réactualisées, plus on va avancer dans le temps.

Tout ceci est pris en compte dans le résultat opérationnel, avec amortissements et etc. Pour 2025, on envisageait un bénéfice de CHF 60'390.- (*c.f. présentation compte 2025 – planification financière 2026-2030*). On retrouve ensuite 2026 avec le budget qui vous a été présenté le 17 décembre 2025 et où on prévoit d'enregistrer un déficit de CHF 178'130.-. Mis bout à bout, l'ensemble des charges et des rentrées financières escomptées, on remarque que nous avons des déficits planifiés ou envisagés de :

2027	CHF 169'000.-,
2028	CHF 163'000.-.
2029	CHF 162'000.-
2030	CHF 159'000.-

Cela nous donne en fait une idée, une planification financière qui nous incite, nous en qualité de responsable, le Conseil communal de Crésuz, d'être très attentif à l'utilisation des deniers communaux.

On ne va pas chercher à diminuer les services aux citoyens ou autres, mais, on se rend bien compte que principalement en raison de l'évolution des charges intercommunales, il nous faut être très prudents. Ce tableau ne prend pas en compte des diminutions éventuelles de rentrées fiscales, mais à l'inverse, il ne prend pas non plus en compte les augmentations de rentrées fiscales. On peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein.

Ce tableau ne prend pas non plus en compte, une éventuelle taxe sur les résidences secondaires. Taxe qui a été prévue par le Canton suite à la suppression de la valeur locative. Cependant, après renseignements, pour l'instant rien n'a encore été défini clairement par le Canton. Raison pour laquelle cela n'est pas pris en compte. Ce qui est important de savoir, c'est que la commune de Crésuz, actuellement, compte environ 32 % de résidences secondaires. Cette taxe pourrait être une manne providentielle pour alléger la douloureuse.

de même pour les cotisations annuelles à ces associations. Double peine pour notre commune ? Non, triple peine, car la répartition des frais à ces associations prend également en compte l'augmentation de notre population. Pour information, en 2021, nous étions 295 habitants, en 2025, 486 habitants, donc une augmentation de 65%. Indépendamment de ces pénalisations financières rendues indispensables par solidarité intercommunale, les résultats bénéficiaires cumulés pour notre commune sont de CHF 1'914'700.97 pour la législature 2021-2025 qui s'achève actuellement. Il est à préciser que ces résultats ont été obtenus tout en maintenant les investissements relatifs à notre patrimoine et services communaux.

Le capital propre de notre commune se monte au 31 décembre 2025 à CHF 8'538'465.15. Beaucoup d'informations et de chiffres, mais il me semblait que toutes ces précisions, étaient indispensables afin que chacune et chacun puisse être orienté sur la santé financière actuelle de notre commune. Dès lors, je vous présente notre planification financière à cinq ans.

Tout d'abord, sachez que celle-ci prend en compte la part d'endettement de notre commune aux associations régionales, dont les coûts augmentent très fortement pour les années à venir. (*c.f. présentation compte 2025 – engagements*)

AISG (Sports en Gruyère) : actuellement en 2026 notre part se monte à CHF 2,4 millions, tout comme en 2027, mais dès 2028 est prévu le début de la construction du nouveau centre sportif à la Tour-de-Trême. Dès lors, la part à l'endettement augmentera tout de suite à CHF 6'377'172.-.

ARG : La part à l'endettement est un peu différente car elle alimente un fonds d'investissement qui est redistribué, notamment pour des infrastructures touristiques, comme cela a été le cas dernièrement pour la rénovation du musée et de la bibliothèque de Bulle.

Cycle d'orientation : actuellement notre participation se monte à CHF 23'647'850.-, mais elle va augmenter en 2029 à 29'441'150.-. Il faut bien prendre en compte que c'est à partir de ce moment-là que la construction du quatrième cycle d'orientation va débuter à Vuadens. Donc, pour les années suivantes, dès 2030-2031, le montant ne va pas baisser mais augmenter.

La Gruyère Tourisme : le montant de la part à l'endettement reste stable. Pourquoi ? Parce que La Gruyère Tourisme est alimentée principalement par les taxes de séjour qui, pour moitié, sont redistribuées à La Gruyère Tourisme. Les taxes de séjour étant versées à l'Union fribourgeoise du tourisme. Donc, ce n'est pas un élément conséquent ou à risque pour le futur. De même que pour Option Gruyère, qui assume des tâches liées à la culture et à la jeunesse.

RSSG (Réseau Santé Social) : on remarque qu'actuellement, pour l'année 2026, la part à l'endettement budgétée est d'environ CHF 31 millions. Compte tenu de la réorganisation des homes, des proches aidants, etc., en 2029, la projection se monte à plus de CHF 40 millions. Donc rien que pour cette organisation c'est une augmentation de près de 10 millions.

Les Secours Sud fribourgeois (association intercommunale qui regroupe les ambulances et les pompiers) : La part à l'endettement reste pour l'instant plus ou moins stable, entre CHF 2,1 millions et à l'horizon 2029, elle se montera à CHF 2,550 millions. Il faut apporter encore comme précision qu'à partir de 2029 va avoir lieu la construction de la nouvelle caserne à Vaulruz, où là également, on parle de plusieurs millions d'investissements.

Donc on remarque globalement que sur l'ensemble de ces associations intercommunales, les parts à l'endettement qui doivent être prises en compte par les communes, vont augmenter de manière exponentielle.

La planification prend également, les investissements futurs envisagés pour la commune de Crésuz. (*c.f. présentation compte 2025 – investissements futurs envisagés*)

Dans ce tableau, on retrouve :

- La rénovation du chalet d'alpage des Petits- Monts pour CHF 300'000.-
- La Chaumine, y compris frais d'étude à CHF 4,3 millions
(Le budget a été augmenté parce que certaines adaptations ont été apportées suite aux retours des citoyens.)
- La réfection route Javroz-Cerniat à CHF 50'000.-,

Chacun a pu prendre connaissance de l'ordre du jour dans la convocation reçue. Comme il n'y a pas de remarques ou questions, j'invite les citoyens qui approuvent le tractanda à bien vouloir lever la main.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 51	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée comme valablement ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025

Comme mentionné dans le livret de convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2025 ne sera pas lu, celui-ci étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de notre commune. De plus, il a été tenu à disposition, au Secrétariat communal dix jours avant l'Assemblée de ce soir. En conséquence, je vous propose d'accepter ce procès-verbal par main levée.

L'Assemblée approuve le procès-verbal à la majorité des citoyens avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 50	NON : 0	Abstention : 1
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

2. Présentation de la planification financière 2026-2030

M. Le Syndic : Je vais enchaîner avec la présentation de la planification financière 2026-2030. En faisant un petit peu d'exercice. Comme indiqué lors de notre Assemblée communale du mois de décembre, compte tenu de la situation particulière, il ne nous avait pas été possible de vous présenter notre planification financière à cinq ans.

En collaboration avec mes trois collègues de l'Exécutif et surtout de notre nouvelle Administratrice des finances, Nous avons effectué le nécessaire afin qu'elle vous soit présentée ce soir. Lors de la présentation de celle-ci, mais également lors de la présentation des comptes annuels, nous ferons référence à l'indice IPF ainsi qu'au fonds de péréquation financière. Tout en m'excusant auprès des personnes pour qui ces dénominations sont connues et n'ont aucun secret, il m'apparaît quand même indispensable de rappeler la définition de ces termes.

Tout d'abord, Le fonds de péréquation financière est un système qui vise à équilibrer les ressources financières entre le canton et les communes. Elle repose sur le principe que les communes économiquement fortes aident les communes les plus faibles financièrement afin d'assurer l'efficacité dans l'accomplissement des tâches publiques.

En finalité, il s'agit d'un pot commun qui est alimenté par les communes aisées et dont les fonds sont redistribués aux communes les plus faibles financièrement. L'indice IPF, à savoir indice du potentiel fiscal, est un indicateur qui évalue la capacité d'une collectivité publique à générer des ressources fiscales. Au-dessus de 100, vous êtes considérée comme une commune aisée et vous contribuez à alimenter le fonds de péréquation financière en qualité de commune contributrice. Au-dessous d'un IPF de 100, vous êtes une commune qui bénéficie de montants, provenant du fonds de péréquation, et cet indice est calculé par le Canton. Sur le tableau (*c.f. présentation des comptes – IPF*), vous constaterez que l'indice pour notre commune, indice pour information le plus élevé du district de La Gruyère, varie de 312.88 en 2021 et à 192.24 en 2025.

Vous constatez (*c.f. présentation compte 2025 – IPF montant des ressources*) que cela s'est matérialisé pour notre commune, à alimenter le fonds de péréquation pour un montant de CHF 493'606.- en 2025 et un montant cumulé pour cette législature 2021-2025, de plus de 3 millions. Il faut bien prendre en compte que ces montants sont prélevés directement à la source par le Canton.

De plus, l'indice IPF est appliqué partiellement dans le district de la Gruyère - c'est une particularité pour le district de la Gruyère - dans le calcul de répartition des charges pour les associations intercommunales telles que le CO, le RSSG (Réseau Santé Social de la Gruyère), l'AISG (Association Intercommunale Sport en Gruyère) ou Option Gruyère. Il en va

réitère mes remerciements, ainsi qu'à Mme Negrini et à Mlle Riedo qui l'ont accompagnée dans l'exercice de sa tâche des plus difficiles.

L'engagement de notre nouvelle ou nouveau Secrétaire communal-e complétera notre équipe, ce qui diminuera la pression sur notre Administration communale qui pourra dès lors travailler dans une ambiance plus sereine.

Monsieur le Syndic est applaudi par l'Assemblée.

M. le Syndic : Afin de mener à bien, le déroulement de notre Assemblée, je demanderai aux personnes qui n'ont pas le droit de vote de bien vouloir se porter sur les chaises situées sur le côté, ceci, afin de ne pas troubler le décompte des votes lors des votations.

Afin de procéder au décompte des votes, il demande à M. Alain Rossel (1) pour les rangées 1-2-3-4 ainsi que la table du Conseil communal et M. Jean Larraillet (2) pour les rangées 5 et suivantes, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scrutateur groupe (1) : 16 personnes + 4 membres du Conseil communal

Scrutateur groupe (2) : 31 personnes

Total : 51 personnes ayant le droit de vote

Majorité lors des votes : 26 citoyens

Pour votre information, plusieurs personnes ont excusé leur absence à cette Assemblée, dont notamment notre employé responsable de l'édilité, M. Jean-Paul Wicky.

La présente Assemblée a été convoquée conformément à l'art.12 de la Loi sur les Communes, soit par publication dans la Feuille Officielle n°13 du 27 mars 2026, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site internet de notre commune. Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale dix jours avant la présente assemblée.

Je vous informe également que l'Assemblée communale de ce soir sera enregistrée afin d'en faciliter la rédaction du procès-verbal. Aussi à cet effet, toujours pour faciliter la rédaction du procès-verbal, chaque personne qui interviendra, voudra bien s'annoncer avant de poser ses éventuelles questions ou faire part de ses remarques.

Concernant notre ordre du jour, nous n'avons pas reçu de demande écrite pendant le délai légal avant l'Assemblée.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025 – approbation
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et publié sur le site internet de la commune)
2. Présentation de la planification financière 2026-2030
3. Comptes 2025
 - 3.1. Comptes de résultat
 - 3.2. Comptes des investissements
 - 3.3. Bilan
 - 3.4. Annexes aux comptes
 - 3.5. Rapport de la Fiduciaire
 - 3.6. Rapport de la Commission financière
 - 3.7. Comptes de résultat, des investissements et du bilan - approbation
4. Demande d'un crédit additionnel pour la prolongation des collecteurs d'eaux usées à Impasse Erhard-Loretan (route des Roches)
5. Divers

Je remercie également les diverses Commissions communales qui ont œuvré durant cette législature. Nous allons organiser la prochaine Assemblée communale extraordinaire où les diverses Commissions de notre commune devront être renouvelées. Le bien commun est notre seul but, et j'espère que c'est le but de chacun. Le fait d'assumer des tâches communales, sachez-le, n'est pas pour votre Exécutif nouvellement élu, un moyen d'évolution sociale ou de carrière.

Une équipe remaniée va reprendre le flambeau pour cette nouvelle législature. Je suis certain que nous répondrons aux nouveaux défis et à vos attentes.

Merci à toutes et à tous pour votre participation à cette Assemblée. Je vous souhaite d'ores et déjà un superbe printemps et je vous convie à partager l'apéritif qui va suivre, apéritif qui sera l'occasion de poursuivre nos échanges.

L'Assemblée se termine ainsi à 21h16 par applaudissement.

Au nom de l'Assemblée communale

La collaboratrice a.i.



Laura Pauli



Le Syndic



Philippe Baeriswyl

Approuvé et validé par l'Assemblée communale du 24.06.2026

